

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE 74 RUE LOUIS PASTEUR 84029 AVIGNON CEDEX 1 WWW.UNIV-AVIGNON.FR



PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DU 5 FÉVRIER 2019 RELATIFS AU RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES (ALL)

## LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n°2018-54-DAGAP du 18 décembre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR ALL,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des listes candidates en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 29 janvier 2019.

## ARRÊTE

## Article 1:

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté n°2018-54-DAGAP du 18 décembre 2018 susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président

: Anika FALKERT, Doyenne de l'UFR-ip ALL

Assesseurs

: Peggy GIOLITTI

Vasco GOMES

## Article 2:

Louis Pasteur

84029 AVIGNON

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté n°2018-54-DAGAP du 18 décembre 2018susvisé.

<u>Article 3</u>: Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 30 janvier 2019

Le Président de l'Université d'Avignon,

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34 84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43 service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

http://www.univ-avignon.fr

Philippe ELLERKAM